

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 01 décembre 2020

Conseillers en exercice	27
-------------------------	----

L'an deux mille vingt, le premier décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt quatre novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Sylviane GARDELLA, Raymond VINCENT, Evelyne MASSENET, Michel MAUCHAUFFEE, Zahra SOUIRI, Julien HEZARD, Christelle HAAKE, Nicolas BARTHELEMY, Cédric BOURZEIX, Patrice BOYER, Martine CLAUDIN, Joseph CUCCHIARA, Gaëlle DESLOGES, Emmanuel GIARDOT, Maria GONCALVES, Nadine GONZALEZ, Sandrine GUARINONI, Claudy JACQUEMIN, Davut KARAKUS, Laurence MEYER, Hervé SCHMIDT, Sabine THEIS, Florian GOSSO, Karine BELIN-MAXANT

Absents excusés qui ont donné procuration : Rim KHELIFI-KNAF représenté.e par Sylviane GARDELLA

Absents :

Excusé : Dominique FAUCHER

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Raymond VINCENT, Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

## FINANCES

Délibération n° 2020/092

### BUDGET PRINCIPAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**Le Conseil Municipal,**

*Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 ;

**VU** les budgets primitif et supplémentaire Principal 2020,

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** les modifications des crédits suivants :

Chapitre	Budget total	DM2	Nouveaux crédits
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
011 - Charges à caractère général	1 779 844,00 €	- 8 000,00 €	1 771 844,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 412 444,00 €	- €	3 412 444,00 €

014 - Atténuations de produits	250 914,00 €	- €	250 914,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 058 202,00 €	10 844,00 €	2 069 046,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	352 217,00 €	- €	352 217,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	679 136,00 €	- €	679 136,00 €
66 - Charges financières	235 700,00 €	738,00 €	236 438,00 €
67 - Charges exceptionnelles	45 790,00 €	8 000,00 €	53 790,00 €
<b>Total</b>	<b>8 814 247,00 €</b>	<b>11 582,00 €</b>	<b>8 825 829,00 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 566 144,80 €	- €	1 566 144,80 €
013 - Atténuations de charges	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 293,00 €	- €	73 293,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 293,00 €	- €	73 293,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 481,00 €		177 481,00 €
73 - Impôts et taxes	6 622 983,00 €		6 622 983,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	149 709,00 €		149 709,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	189 948,00 €		189 948,00 €
76 - Produits financiers	19 227,00 €		19 227,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 486,00 €	11 582,00 €	15 068,00 €
<b>Total</b>	<b>8 814 271,80 €</b>	<b>11 582,00 €</b>	<b>8 825 853,80 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 757,91 €		11 757,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 293,00 €		73 293,00 €
041 - Opérations patrimoniales	181 058,04 €		181 058,04 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	581 299,00 €	10 844,00 €	592 143,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	81 514,00 €		81 514,00 €
21 - Immobilisations corporelles	550 861,00 €		550 861,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 811 454,00 €		1 811 454,00 €
<b>Total</b>	<b>3 291 236,95 €</b>	<b>10 844,00 €</b>	<b>3 302 080,95 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 732,81 €		121 732,81 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 058 202,00 €	10 844,00 €	2 069 046,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	352 217,00 €		352 217,00 €
041 - Opérations patrimoniales	181 058,04 €		181 058,04 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	548 019,00 €		548 019,00 €
13 - Subventions d'investissement	3 942,00 €		3 942,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 500,00 €		7 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	18 571,00 €		18 571,00 €
<b>Total</b>	<b>3 291 241,85 €</b>	<b>10 844,00 €</b>	<b>3 302 085,85 €</b>

Délibération n° 2020/093

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**Le Conseil municipal,**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire.

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2021.

## EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE

Délibération n° 2020/094

### TARIFICATIONS MAJOREES DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **Le Conseil municipal,**

*Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Considérant** la nécessité d'instaurer un tarif majoré pour les présences d'un enfant à une activité périscolaires et extrascolaires organisée par la commune ; sans réservation ou avec une réservation effectuée hors délai.

#### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 un tarif majoré selon l'activité en tenant compte du coût de revient de la structure, prix de revient en heure de la structure calculé par la CAF, sur la base de l'année 2019 sans modulation en fonction du QF Famille :

- Pour le centre de loisirs- journée : 40,00 € ;
- Pour le centre de loisirs- demi-journée: 20,00 € ;
- Pour l'accueil périscolaire du matin : 11,00 € ;
- Pour l'accueil périscolaire du midi : 15,00 € ;
- Pour l'accueil périscolaire du soir : 15,00 €.

**MODIFIE** le règlement des activités d'accueil et de loisirs à destination de l'enfance et de la jeunesse en conséquence.

Délibération n° 2020/095

### MODIFICATION DU REGLEMENT DES ACTIVITES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS A DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Délibération adoptée par 25 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

Vote(s) contre : Cédric BOURZEIX

#### **Le Conseil municipal,**

*Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2019/042 du 28 juin 2019 modifiant et adoptant le règlement des activités d'accueil et de loisirs à destination de l'enfance et de la jeunesse ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse en date du 30 Novembre 2020.

**Considérant** qu'il convient d'améliorer la gestion administrative du guichet unique, gestionnaire des réservations, inscriptions, annulations et facturations de ces activités ;

**Considérant** qu'il convient d'adapter le règlement de fonctionnement à la gestion informatisée du service et notamment la facturation.

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le règlement des activités d'accueil et de loisirs à destination de l'enfance et de la jeunesse modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

**FIXE** son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Délibération n° 2020/096

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CS BLENOD FOOTBALL**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**Le Conseil municipal,**

*Sur proposition de Madame l'Adjointe en charge des Sports, des Associations et des Festivités,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020/052 du Conseil municipal du 6 juillet 2020 ;

**Vu** la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CS Blénod, approuvée par la délibération n°2020/080 du Conseil municipal du 27 octobre 2020.

**Considérant** la politique municipale d'aide et de soutien à la vie associative et sportive encourageant la pratique sportive du plus grand nombre ;

**Considérant** le projet associatif initié et conçu par le CS Blénod football ayant pour objectif principal de dispenser aux enfants et aux jeunes dans la pratique du football de loisirs et de compétition une formation éducative et sportive.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de verser le restant du solde de la subvention au CS Blénod Football, d'un montant de de 24 000 euros, pour l'année 2020.

La dépense est inscrite au chapitre 65 du Budget principal 2020 de la commune.

Personne ne demandant à prendre la parole, l'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h12.

Le Maire



**Bernard BERTELLE**